

DECISION MUNICIPALE n° D20230601-050

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Exposition	Exposition de l'atelier peinture	
Dates	Du jeudi 15 au jeudi 29 juin 2023	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Un Temps Pour Soi	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'exposition de l'atelier peinture produite par l'association Un Temps Pour Soi, domicilié 7 rue du Charlusset, 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de l'exposition de l'atelier de peintures présentée du jeudi 15 juin 2023 au jeudi 29 juin 2023 dans le hall d'exposition du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 1^{er} juin 2023



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE